

ASSEMBLEE NATIONALE

21 juin 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 176

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 75 du Gouvernement

APRES L'ARTICLE 5

Dans la première phrase du c du II de cet amendement, substituer au mot :

« détenues »

les mots :

« dont le capital ou les droits de vote sont détenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.